



**MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE**

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LONGUEVILLE-SUR-SCIE

Canton de Luneray

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi seize décembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du onze décembre deux mille dix-neuf, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, en Mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : M.HATCHUEL, Mme BOURDON, M.PETIT, M.GOUGEON, Mme MONCHAUX, M.SUEUR, Mme MOREL et Mme BONNEAU

Etaient absents ayant donné pouvoir : M.DELABARRE ayant donné pouvoir à M.BUREAUX et Mme BRUN ayant donné pouvoir à M.HATCHUEL

Etaient absents : M.FOGT et Mme OSTYN

Secrétaire de séance : Mme BOURDON

\* \* \* \* \*

Monsieur le Maire ouvre la séance et accueille les membres du Conseil Municipal.

**Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 18 octobre 2019**

Monsieur le Maire recueille l'avis des membres du Conseil Municipal sur le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2019. Aucune modification de fonds n'est formulée, le procès-verbal est validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

**Demandes de subvention de fonctionnement des associations – délibération n°160-20191216**

Monsieur le Maire expose que le CAL Football et le VTT de la Scie ont transmis leur demande de subvention annuelle de fonctionnement et, après étude au regard des critères d'attribution définies par la municipalité, il propose les attributions suivantes : 2 420€ pour la CAL Football, comptant 188 licenciés, 4 équipes de jeunes et 4 manifestations retenues ; 936€ pour le VTT de la Scie comptant 77 licenciés, 5 équipes de jeunes et 2 manifestations retenues.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer les subventions susmentionnées pour un montant total de 3 356€ à prélever à l'article 6574 du Budget Primitif 2019.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal approuvent à la majorité des voix exprimées la proposition de Monsieur le Maire. M.GOUGEON s'abstient en raison de son active participation dans l'association du VTT de la Scie.

**Désherbage bibliothèque – délibération n°161-20191216**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le désherbage de 72 ouvrages de la bibliothèque composé de 16 romans, 8 documentaires, 44 albums, 3 bandes dessinées et 1 fonds normands.

M.HATCHUEL informe l'assemblée que la Communauté de Communes Terroir de Caux a entrepris la mise en réseau et l'informatisation des bibliothèques du territoire afin de mutualiser les services et les œuvres.

**Marché de réfection de la toiture de la crèche – délibération n°162-20191216**

Monsieur le Maire explique que lors du vote du Budget Primitif 2019, la réfection de la toiture de la crèche avait été actée. Un marché à procédure adaptée a donc été lancé. A l'issue de cette phase de consultation, deux candidats ont répondu au marché. Les devis proposés contiennent des prestations supplémentaires qui n'étaient pas demandées dans le document de consultation. Le marché ne prévoyant pas de négociation ou de variante, il est impossible de demander la suppression ou la modification des prestations proposées en sus et, de ce fait, de mettre les devis en concurrence.

Monsieur le Maire propose d'annuler ce marché à procédure adaptée pour cause d'intérêt général et de procéder au lancement d'un nouveau marché qui inclura la négociation et les variantes.

M.GOUGEON souhaite faire appel à Seine Maritime Attractivité pour la rédaction des pièces de marché : cahier des clauses techniques particulières (CCTP), la décomposition des prix globaux et forfaitaires (DPGF) et le dossier de consultation des entreprises (DCE). Monsieur le Maire lui répond que le technicien SMA est actuellement absent mais que la demande sera faite auprès de SMA.

Après échanges sur les détails de la toiture, les matériaux à utiliser et à l'issue des délibérations, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'annulation du marché initial pour cause d'intérêt général, autorisent Monsieur le Maire à relancer un nouveau marché et à signer tous les documents inhérents à cette décision.

#### **Décision Modificative n°2 – délibération n°163-20191216**

Lors du vote du Budget Primitif 2019, une opération d'investissement dédiée à la réfection et à l'entretien des logements et des locaux communaux avait été actée à hauteur de 120 000€.

Monsieur le Maire explique qu'à l'issue des paiements des différentes factures, il apparaît que les travaux engagés relèvent plus souvent d'opérations d'entretien devant être imputées en fonctionnement et non en dépenses, au regard des règles comptables publiques. Pour exemple, la réfection de la cage d'escalier des logements de l'église relève du fonctionnement car ce sont des peintures intérieures, la réfection du pignon de la bibliothèque relève, elle, de l'investissement car ce sont des travaux sur la partie extérieure du bâtiment.

Monsieur le Maire propose donc de transférer des crédits de l'opération d'investissement initiale vers l'article de fonctionnement 615221 « entretien et réparation de bâtiments » à hauteur de 30 000€. Il ajoute qu'il sera possible de récupérer la TVA au même titre que sur les dépenses d'investissement car les dépenses de fonctionnement de l'article 615221 sont désormais éligibles au FCTVA.

Par ailleurs, au regard des montants des offres reçues pour la réfection de la toiture de la crèche, Monsieur le Maire explique que les 51 000€ prévus au BP 2019 ne seront pas suffisants. Aussi, il propose d'ajouter 10 000€ prélevés sur l'opération dédiée à la réfection des bâtiments communaux.

Enfin, après un rattrapage de subvention pour le VTT de la Scie dont la demande avait été traitée tardivement et une subvention à l'Espérance Gymnique Longuevillaise beaucoup plus importante que les années précédentes de par l'augmentation notable du nombre de licenciés, il manque 3 000€ pour payer les subventions votées précédemment. Il propose donc de prendre cette somme au 022 – dépenses de fonctionnement imprévues.

Après échanges et lecture du tableau récapitulatif des mouvements financiers exposés, Monsieur le Maire propose de valider cette décision modificative n°2 au Budget Primitif 2019.

	Article	Montant
Dépenses d'investissement	2313 ( <i>opération 89 logements et locaux communaux</i> )	- 40 000€
Dépenses d'investissement	2313 ( <i>opération 92 toiture crèche</i> )	+ 10 000€
Recette d'investissement	021	- 30 000€
Dépenses de fonctionnement	023	- 30 000€
Dépenses de fonctionnement	615 221 <i>entretien de bâtiments</i>	+ 30 000€
Dépenses de fonctionnement	022 <i>dépenses imprévues</i>	- 3 000€
Dépenses de fonctionnement	6574 <i>subventions</i>	+ 3 000€
	Total dépenses	- 30 000€
	Total recettes	- 30 000€

A l'issue des délibérations, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la Décision Modificative n°2.

#### **Longueur de voirie communale – délibération n°164-20191216**

Monsieur le Maire explique que les communes perçoivent chaque année une dotation globale de fonctionnement qui leur permet d'équilibrer leur budget et d'assumer les dépenses de personnel et de charges courantes. Cette DGF est calculée en partie en fonction de la longueur de voirie communale.

Pour la DGF 2020, le mode de calcul de la voirie a été modifié. En effet, les places ne sont plus calculées en m<sup>2</sup> mais en mètre linéaire : seule la plus grande longueur du parking ou de la place est prise en compte.

Après métrages des places de la commune, Monsieur le Maire propose de retenir la longueur de 7 506 mètres linéaires relevée.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal approuvent le métrage proposé et autorisent Monsieur le Maire à transmettre cette donnée aux services de la Préfecture pour le calcul de la DGF 2020.

#### **SDE76 – opération d'éclairage public sur le parking du collège – délibération n°165-20191216**

La Communauté de Communes Terroir de Caux a sollicité la commune pour la réalisation de travaux d'éclairage public sur le parking du collège. Monsieur le Maire explique que, comme déjà réalisé auparavant, la commune commande les travaux, procède au paiement puis la CdC Terroir de Caux reverse le montant des travaux via les attributions de compensation.

L'opération d'éclairage public en question consiste à implanter 11 mâts avec lanterne LED sur le parking du collège. La participation de la commune (remboursée par la CdC) s'élève à 15 404.47€ sur une facture totale de 35 580€.

Monsieur le Maire propose donc d'accepter ces travaux d'éclairage public afin de permettre de sécuriser le parking du collège, de l'autoriser à engager la somme correspondante de 15 404.47€ à l'article 238 du BP 2019 et de l'autoriser à signer tout document inhérent à cette décision.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de Monsieur le Maire.

Sur demande de M.GOUGEON, M.BUREAUX explique que l'acquisition foncière pour le parking est finie, que le bornage est en cours mais qu'il ne connaît pas le délai de réalisation des travaux.

#### **Informations et questions diverses**

Monsieur le Maire explique qu'une lettre recommandée a été envoyée à DIEZ Graffiti pour une rencontre au sujet de la Marianne du préau. L'artiste n'a pas donné suite. Il est décidé de payer la facture et de notifier le règlement à DIEZ Graffiti par courrier en ajoutant que la municipalité regrette l'absence de dialogue.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la cérémonie du 11 novembre sous le préau, aucune remarque n'a été formulée sur la Marianne.

Monsieur le Maire explique ensuite que depuis deux semaines, un camion circule dans la commune pour l'inspection et le nettoyage du réseau d'assainissement en prévision de la mise en place du réseau séparatif en 2020.

Il poursuit avec la plantation des 200 pieds de charmille au niveau de l'abribus de la rue Madeleine LEFEBVRE, évoque son changement d'adresse officielle Allée Richard OUELLETTE et rappelle la remise officielle du matériel informatique des écoles et du mobilier de la cantine le mardi 17 décembre avant le repas de Noël.

Mme BOURDON souhaite que la CdC Terroir de Caux soit sollicitée pour l'installation de caméras au niveau de la résidence Varenne et Scie. Les locataires ont fait part de plusieurs intrusions dans leur logement, de vols et de démarcheurs très insistants qui tentent de leur soutirer d'importantes sommes d'argent.

Monsieur le Maire lui répond que cette demande sera un des points d'un courrier à venir dans lequel il sera également demandé la réfection de la clôture entre l'école et la résidence, et la sécurisation de la barrière du château. M.GOUGEON souhaite ajouter l'installation d'un parcours de santé dans la cour du château et informe l'assemblée qu'il a demandé une réunion avec la CdC pour l'organisation en juin prochain d'une randonnée VTT à la fois sportive et touristique sur les sites remarquables du territoire intercommunautaire.

Monsieur le Maire évoque la relance faite auprès de M.DURAME au sujet de son échafaudage qui empêche la société Bouygues de procéder à l'installation de l'éclairage public Impasse Philippe AUGUSTE.

Mme BOURDON souhaite que la salle des fêtes ne soit plus prêtée sur les créneaux des écoles et que les enseignants soient prévenus systématiquement lorsque la salle n'est plus disponible.

Elle évoque ensuite la dangerosité de l'intersection entre la route de Newton Longville et la rue Pierre LEVERDIER, et la possibilité d'installer un rond-point ou tout autre dispositif. Monsieur le Maire lui répond que ce point a été déjà soulevé avec la CDSR et la Direction des Routes mais que ces derniers ne jugent pas nécessaire de créer un aménagement car il n'y pas d'accident à déplorer.

Mme BONNEAU demande si la cérémonie de remise des prix des maisons fleuries aura lieu. Monsieur le Maire lui répond que la cérémonie n'était in fine pas pertinente en raison de la sécheresse au moment du passage des élus.

M.GOUGEON interpelle Monsieur le Maire au sujet de la réaction selon lui dubitative de M.BLOC, Conseiller Régional, sur la réalisation du Pôle d'échanges multimodal à Longueville-sur-Scie lors de la dernière réunion communautaire. Monsieur le Maire lui répond que si M.BLOC avait eu des doutes ce n'était pas du tout au sujet du projet de pôle mais bien au sujet de l'augmentation du cadencement des trains sur la ligne Rouen-Dieppe. De plus, le projet s'inscrit dans le contrat de territoire qui sera signé le 9 mars 2020.

Monsieur le Maire rappelle de M.GASTINE de la Région Normandie avait signalé lors de la réunion en mairie de début d'année que l'augmentation des arrêts serait envisagée après la réalisation du pôle d'échanges.

Personne ne souhaitant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur participation et lève la séance à 20h08.